



Commission communale
des constructions

ANNONCE DE FIN DES TRAVAUX

A retourner à

Administration communale
Commission des constructions
Case postale 13
1902 Evionnaz

ou

E-mail

commune@evionnaz.ch

Selon l'article 104 alinéa 1 du règlement communal des constructions du 10 mai 1995 le bénéficiaire d'une autorisation de construire ou son mandataire est tenu d'informer les services communaux de la fin des travaux

N° de dossier

Requérant

Propriétaire

(si différent du requérant)

Date de fin des travaux

Lieu, date

Signature du propriétaire

Commune d'Evionnaz |

Rue Principale 26 | Case postale 13 | 1902 Evionnaz | T. 41 (0)27 767 11 13 | F. 41 (0)27 767 16 48 |
commune@evionnaz.ch

Horaire d'ouverture du bureau communal : tous les matins du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 / mardi et jeudi après-midi de 16h00 à 18h00